

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2913)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 20

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« réexaminent »

le mot :

« révisent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.